

CANTON de DOUVRIN



Le 09/02/2018

La municipalité organise un centre de loisirs tous les mercredis pendant la période scolaire. Ce centre fonctionne de 13h30 à 16h30. Il est encadré par Jean-François Fourrier (directeur et animateur) et Sylvie Sintive (animatrice) qui proposent des activités manuelles, sportives et culturelles.

Une garderie vous est proposée de 16h30 à 18h30.

**L'inscription est à renouveler à chaque période scolaire** (elle ne se fait pas pour l'année): de la rentrée aux vacances de la Toussaint, des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël, des vacances de Noël aux vacances d'hiver, des vacances d'hiver aux vacances de printemps et des vacances de printemps aux grandes vacances.

**ATTENTION le centre de loisirs ne dispose que de 8 places pour les enfants de maternelle et 12 places pour les enfants de primaire.**

**Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée en mairie.**

Chaque période pour l'année scolaire 2017/2018 représente 6, 7 ou 9 semaines.

La tarification est la suivante :

- ◆ 5.70 € la semaine
- ◆ 5.40 la semaine pour les bénéficiaires de l'aide aux temps libres.

Le bulletin d'inscription est à retourner en mairie **impérativement avant le 16 février 2018**  
Le règlement se fera à la Trésorerie de Beuvry après réception de l'avis des sommes à payer.  
Aucune inscription par mail ne sera prise en compte.

✂.....

**Je souhaite inscrire mon enfant pour la période du 12 mars au 20 avril 2018**

**Nom :**.....

**Prénom :**.....

**Classe :**.....

**Date :**.....

**Signature des parents**

**Aucun enfant ne pourra être repris avant 16h30**